

SIEEOM du Sud-Quercy
ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANCAISE**Délibération n°2***Objet : Information des décisions du Président**Date de convocation :
20/09/2021**Date d'affichage :
20/09/2021**Nombre de Membres
en exercice :
29**Nombre de présents :
26**Nombre de votants :
26*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

L'an deux mille vingt-et-un,
le 5 octobre à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Anne ARRESTIER, Hervé ASTRUC, Jean-Claude CASTANIE, Chantal COMBALBERT, Christelle COSNIER, Sébastien DANIEL, Sophie FANTON, Hugues GERVAIS, Sonia GRIMAL, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Arlette LAINE, Michel LAMOLINAIRIE, Camille LOPITAUX, Alain MALMON, Catherine MORO, Jean-Marc MIRAMONT, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Dominique PARCELLIER, Guy PORTAL, Patrice RODRIGUEZ, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT, Claude VERIL.

Excusés : Madame et Messieurs Françoise AGUILAR, Raymond GASC, Patrice PUYVERT,

Secrétaire de séance : Hugues GERVAIS.

Dans le cadre de la délégation de compétences attribuée au Président par délibération n°10 du 18 août 2020, et conformément aux dispositions des Articles L. 5211-1 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président présente à l'assemblée les décisions suivantes :

- Le 16 décembre 2020 : acceptation d'une indemnisation de 1 513,00 € de la société d'assurance GROUPAMA d'OC correspondant aux honoraires du cabinet d'avocat MASSOL qui a défendu les intérêts de la collectivité dans l'affaire d'intrusion le 31 mars 2019 sur la déchèterie de Barry d'Islemade,
- Le 5 janvier 2021 : acceptation d'une indemnisation de 3 498,53 € de la société d'assurance GROUPAMA d'OC correspondant aux frais de remplacement de la barre anti-encastrement du camion immatriculé FD070YE,
- Le 2 avril 2021 : signature d'un contrat de prêt avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI-PYRENEES aux conditions suivantes :
 - Montant : 200 000 €
 - Durée : 15 ans
 - Taux fixe : 1,04 %
 - Échéances : Constantes
 - Périodicité : Annuelle
 - Déblocage : Possibilité de déblocage par tranches. L'intégralité des fonds sera déblocuée au plus tard 4 mois après la date d'édition du contrat,
- Le 9 avril 2021 : choix de l'entreprise DRIMM SAS, 3525 Route de La Ville Dieu, 82700 MONTECH pour assurer la reprise et le recyclage du papier issu des points d'apport volontaire pour un prix d'achat au mois d'avril (P0) fixé à 70 €/tonne et un prix plancher fixé à 20 €/tonne. La durée du marché est fixée à 1 an à compter du 1er mai 2021, renouvelable par expresse reconduction 3 fois sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans,

- Le 12 avril 2021 : achat à EARL La Croix Blanche, lieu-dit « La Croix Blanche », 82150 VALEILLES, d'une remorque basculante de camion d'occasion de marque CASTERA, immatriculée ED-449-VW dont la date de 1^{ère} immatriculation est le 8 novembre 1995 pour un montant de 10 000 €,
- Le 3 mai 2021 : signature d'un contrat de partenariat pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés avec l'entreprise PRINTERRA, ZA des Forts, 28500 CHERISY. Il précise que le prix de rachat est fixé à 1 000 € par tonne,
 - Le 3 mai 2021 : choix de l'entreprise SULO FRANCE, 17 chemin des pierres, 31150 BRUGUIERES, pour assurer la fourniture de 6 colonnes semi-enterrées : 2 colonnes « Ordures ménagères », 2 colonnes « Emballages recyclables », 1 colonne « Verre », 1 colonne « Papiers » pour un montant de 22 780,00 € HT soit 27 336,00 € TTC,
 - Le 24 juin 2021 : choix de l'entreprise VOINOT TP, 619 Route de Molières, 82130 LAFRANCAISE, pour construire un mur de soutènement et élargir la voie bas de quai de la déchèterie de Lafrançaise pour un montant total de 29 212,50 € HT soit 35 055,00 € TTC.

Le Comité Syndical prend acte des décisions présentées ci-dessus.

- A D O P T E E -

SIECOM
Sud Quercy
TRIENS pour RECYCLER

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE